

Municipalité



Chute-aux-Outardes



## AVIS PUBLIC

N° 2023-013

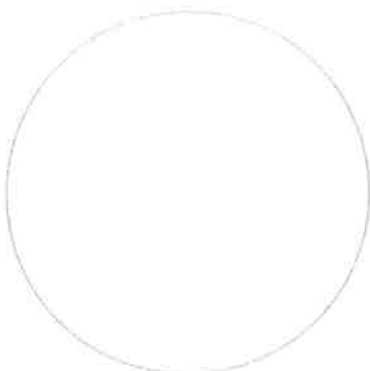
### **Séance extraordinaire du conseil municipal** **Adoption des prévisions budgétaires 2024** **Adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2026**

*Suivant les dispositions de l'article 956 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :*

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, mardi le 19 décembre 2023, à compter de 20h00.

Au cours de cette séance, le conseil municipal procédera à l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et à l'adoption de son programme triennal d'immobilisation 2024-2026.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 15<sup>e</sup> jour de décembre 2023



Le directeur général et  
Greffier-trésorier,

Rick Tanguay